



AMENDMENT / MODIFICATION

006

RETOURNER LES SOUMISSIONS À :

Agence Parcs Canada, Unité de réception des soumissions
Services nationaux de passation des marchés
220, 4^e Av. S.-E., bureau 720
Calgary (Alb.) T2G 4X3

Soumission à : l'Agence Parcs Canada
Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Issuing Office - Bureau de distribution

Agence Parcs Canada
Services nationaux de passation des marchés
220, 4^e Av. S.-E., bureau 720
Calgary (Alb.) T2G 4X3

Title-Sujet : Amélioration des infrastructures hydrauliques de Lake Louise – Parc national Banff		
Solicitation No. – N° de l'invitation : 5P420-18-0432/A		Date : 16 janvier 2019
GETS Reference No. – N° de référence du SEAOG : PW-18-00854687		Amendment No. - N° de la modif. : 006
Solicitation Closes – L'invitation prend fin :		
at – à 14 h	on – le 22 janvier 2019	Time Zone - Fuseau horaire MST - HNR
F.O.B. - F.A.B.		
Plant-Usine : <input type="checkbox"/> Destination : <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre : <input type="checkbox"/>		
Address Inquiries to: - Adresser toute demande de renseignements à : Jen Maheu jennifer.maheu@canada.ca		
Telephone No. – N° de téléphone : (587) 432-8458		Fax No. – N° de télécopieur : 866-246-6893
Destination of Goods, Services, and Construction: Destinations des biens, services et construction :		
See Herein – Voir aux présentes		

TO BE COMPLETED BY THE BIDDER (type or print) – À REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE (dactylographier ou écrire en lettres moulées)

Vendor/Firm Name – Nom du fournisseur ou de l'entrepreneur	
Address – Adresse	
Name of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur ou de l'entrepreneur	
Title – Titre :	
Telephone No. - N° de téléphone : _____	
Facsimile No. - N° de télécopieur : _____	
Signature	Date

MODIFICATION 06

La présente modification vise à communiquer des questions et réponses.

A) QUESTIONS ET RÉPONSES

Q66 Le panneau Husky et le panneau d'information touristique qui doivent être démolis doivent-ils être réinstallés ou éliminés?

R66 Voir la réponse à la Q51 dans la modification 5. Aucun remplacement nécessaire.

Q67 Avons-nous la responsabilité de retirer puis de réinstaller les lampadaires sur Lake Louise Drive et à la station d'essence Husky?

R67 Oui.

Q68 La borne d'incendie située à l'entrée du centre d'accueil doit-elle être branchée à la nouvelle conduite de 30 mm? (Le devis indique un branchement de 50 mm, on suppose que c'est au moins 150 mm.) Faut-il la brancher à cette conduite, ou est-elle alimentée d'une autre façon?

R68 La borne d'incendie située à environ 1 + 610 doit être branchée à la nouvelle conduite de 300 mm. Tenez pour acquis que la borne actuelle est alimentée par une conduite de 150 mm.

Q69 La valve de 200 mm à installer pour le service au centre commercial Samson Mall, il faudrait savoir si c'est dans une zone de pelouse ou d'aménagement paysager pour déterminer le rétablissement. (Cette valve a-t-elle été calculée dans le tableau des prix par unité, ou seulement une valve de 200 mm à Hector Road?)

R69 Voir la réponse à la Q58 dans la modification 5. Changer la quantité estimée de 1 à 2 à l'item E4.2.2 du tableau des prix.

Q70 Y a-t-il d'autre équipement ou tuyauterie industrielle à démolir avant d'installer la tuyauterie industrielle traitée?

R70 Tous les travaux de démolition sont montrés dans les devis ou indiqués dans les Spécifications.

Q71 Y a-t-il des travaux à effectuer pour isoler et retirer ou déplacer les installations électriques souterraines existantes sur le site du réservoir (réservoir abandonné)?

R71 L'entrepreneur devra confirmer que le service existant a pris fin.

Q72 Faudra-t-il effectuer le repérage des conduits privés aux emplacements 1 et 2?

R72 L'entrepreneur est responsable de repérer les services d'utilité existants à tous les emplacements.

Toutes les autres modalités demeurent inchangées.